

Société Pédagogique Valaisanne

Uvrier, le 21 avril 2012

Monsieur Jean-François Lovey Chef du Service de l'Enseignement Planta 3 1950 Sion

Prise de position du Comité SPVal concernant l'évaluation à l'école obligatoire

Monsieur le Chef de Service,

Notre association a été invitée à la réflexion menée par le groupe de travail constitué par la décision du 3 octobre 2011. L'esprit de partenariat que nous avons toujours appelé de nos vœux est ainsi respecté et nous vous en remercions.

Nous profitons de ce message pour saluer l'engagement de vos collaborateurs Pierre Antille et Marianne Mathier qui mettent toute leur énergie à faire avancer ce dossier.

Nos représentants dans cette réflexion sur l'évaluation, Séverine Damay Reuse et Didier Jacquier, ont régulièrement informé le comité de l'avancement des travaux. A ce stade de la réflexion, nous nous permettons de vous faire part directement de certaines craintes et de proposer des aménagements au processus en cours. Quelques-unes de nos remarques sont liées au contenu de l'Arrêté du 22 juin 2011 et d'autres aux discussions menées dans le groupe de travail.

Constats

Dates d'introduction des nouveaux documents d'évaluation

Définies par l'arrêté, ces dates ne nous paraissent pas judicieuses. Les documents actuellement travaillés ne sont de loin pas aboutis. Pour le premier cycle, seule une ébauche, certes extrêmement intéressante, a été discutée à ce jour.

D'autre part, les changements intervenant dans les degrés qui introduiront le PER cet automne suffiront largement à occuper l'esprit des enseignants sans que les indispensables formations sur le dossier d'évaluation et l'appropriation qui en découlera viennent encore alourdir le pensum.

La mise en cohérence du dossier d'évaluation avec les travaux sur la LEP va dans le même sens. Elle nous recommande de ne pas mettre en place un système qui devrait être modifié après une année d'utilisation. Les réponses à la consultation sur le projet de loi peuvent, en outre, nous apporter des idées de modification de l'état actuel du projet. Nous en voulons pour preuve certaines remédiations qui seront peut-être apportées par la nouvelle loi, comme les études dirigées ou le travail en équipes pédagogiques.

La forme avant le fond

Les travaux menés jusqu'à ce jour se sont attachés à définir la manière de communiquer les résultats aux parents des élèves. Cette démarche est en adéquation avec la lettre d) de l'article 3 de l'arrêté. Nous restons cependant persuadés que les points a) b) et c) de ce même article doivent également donner lieu à un travail de réflexion. Cette démarche gagne encore de l'importance avec l'arrivée des nouveaux moyens d'enseignement liés au PER et à l'approche de l'évaluation qu'ils induisent. Il est donc essentiel à nos yeux de réfléchir au processus qui donne naissance à la note et pas seulement à la manière de communiquer cette note.

Multiplication des évaluations

Les deux bulletins intermédiaires de mi-semestre ajoutés aux deux verdicts certificatifs du livret scolaire donnent naissance à quatre périodes d'évaluation au Cycle II. Nous sommes convaincus que ce rythme est excessif. La mission de l'enseignant est d'abord de proposer des situations d'apprentissage à ses élèves. Les nouvelles pratiques voient se développer des activités interdisciplinaires d'une certaine durée. Dans cette réalité, il devient totalement improductif de fabriquer des notes qui n'ont que très peu de sens à certaines périodes. Nous militons donc plus pour la qualité des diagnostics portés que pour leur quantité.

D'autre part, et toujours au Cycle II, les remarques de la partie « Attitude et comportement » des bulletins intermédiaires répétées 8 fois au cours de ce cycle nous paraissent indubitablement redondantes.

Calendrier des évaluations

Nous nous permettons de nous interroger sur l'article 2 de l'arrêté. Le choix de terminer le premier semestre à Noël ne nous paraît pas judicieux à l'école primaire. Un juste découpage du plan de scolarité verrait la première certification tomber aux environs du 24 janvier. Plusieurs arguments plaident en faveur de ce choix notamment :

- La nécessité d'aménager une période d'apprentissage convenable entre la rencontre avec les parents de la première mi-semestre et le verdict noté qui certifiera notamment l'efficacité des remédiations proposées.
- Les activités artistiques ou sociales pratiquées en classes primaires à l'approche de Noël ne font pas de cette période un moment favorable aux épreuves certificatives.
- Le départ anticipé de certains élèves bénéficiant d'un congé pour regroupement familial pose également problème.
- L'évaluation des acquisitions dans la deuxième semaine après la reprise de janvier peut donner une image plus représentative de ce que les élèves ont réellement retenu.
- Un découpage mathématiquement correct de l'année autorise des aménagements dans la grille horaire notamment en matière d'échange de groupes pour les activités créatrices ou de répartition des matières par demi-année en cas d'échange de cours entre enseignants.

Vision partielle de la verticalité

Un des buts de la réflexion sur l'évaluation est d'établir un processus harmonieux dans la verticalité du parcours scolaire. A ce jour, rien n'est envisagé pour la deuxième partie du premier cycle qui constitue cependant une période charnière dans la mesure des acquisitions en lecture qui conditionnent souvent la réussite ou l'échec d'un élève.

Manque de coordination avec les mesures liées à l'ES

Une zone de flou existe actuellement en ce qui concerne le statut des documents liés à l'enseignement spécialisé dans le dossier d'évaluation de l'élève.

Propositions

Fort des constats ci-dessus, le comité de la SPVal formule les propositions suivantes :

- Surseoir à l'introduction de modification des pratiques de l'évaluation à la rentrée 2012 en 1-2 EE et en 3-4P.
- Poursuivre l'activité du groupe de travail sur l'évaluation en le divisant en sousgroupe par régions linguistiques et en élargissant son mandat à l'examen des pratiques scolaires liées aux évaluations.
- Fixer 3 moments consacrés à l'évaluation : à la première mi-semestre, à la mi-année mathématique et à la fin de l'année.
- Tirer profit des retours du terrain concernant les documents introduits au Cycle III.
- Elargir, par le biais des associations professionnelles et de représentants des parents la réflexion et le recueil de propositions pour aboutir à un produit fini qui ne suscitera aucune vague et qui constituera une vraie amélioration des pratiques actuelles.

Au seuil des assemblées de districts et de l'assemblée des délégués de la SPVal durant lesquelles la question de l'évaluation sera inévitablement évoquée, nous restons dans l'attente de votre positionnement par rapport à nos demandes et vous adressons, Monsieur le Chef de Service, nos respectueuses salutations.

Pour le Comité SPVal

Didier Jacquier Président Anne-Marie Mesiano Administratrice

Copies: - M. Michel Beytrison, Adjoint au Chef de Service

- M. Pierre Antille. Chef du groupe de travail sur l'évaluation